

# Avocat & DPO

écrit par Marine de la Clergerie | 19/08/2024

L'avocat peut exercer la fonction de délégué à la protection des données (DPO).

Pour éviter tout conflit d'intérêt dans l'exercice de sa mission, le Règlement Intérieur National de la profession d'avocat (RIN) précise:

*L'avocat Délégué à la Protection des Données doit mettre un terme à sa mission s'il estime ne pas pouvoir l'exercer, après avoir préalablement informé et effectué les démarches nécessaires auprès de la personne responsable des traitements ; **en aucun cas il ne peut dénoncer son client**. L'avocat Délégué à la Protection des Données doit refuser de représenter toute personne ou organisme pour lesquels il exerce ou a exercé la mission de correspondant à la protection des données à caractère personnel (CIL) ou de Délégué à la Protection des Données dans le cadre de procédures administratives ou judiciaires mettant en cause le responsable des traitements.*

**Me de la Clergerie est avocat en droit des données à caractère personnel et DPO externe de plusieurs sociétés** (e-commerce, éditeurs de logiciel, écoles privées, etc.).

**Me de la Clergerie, avocat & DPO, dispose de compétences spécifiques en matière de DPO:**

- Avocat au Barreau de Toulouse,
- Spécialiste en droit du numérique avec la qualification spécifique droit des données à caractère personnel.
- Ancienne Correspondant Informatique et Libertés (CIL) mutualisé au sein d'un groupe de sociétés dans le domaine du e-commerce
- DPO certifié: certification des compétences du DPO - Bureau Veritas Certification.

**L'accompagnement de Me de la Clergerie, avocat & DPO à Toulouse, est varié:**

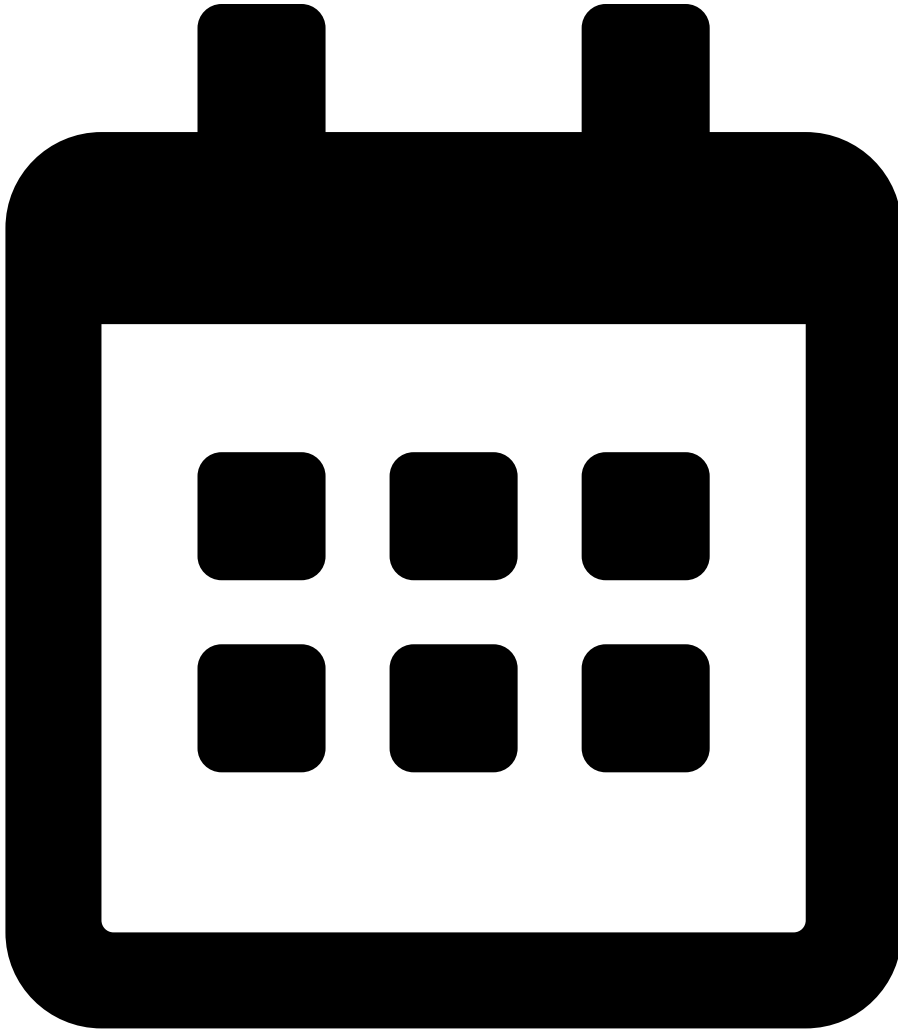
- Audits RGPD
- Accompagnements de mise en conformité

- DPO externalisé
- Formations internes, enseignements, interventions
- Assistance au DPO (hotline)
- Assistance et conseils en cas de contrôle d'une autorité de contrôle (la CNIL en France)
- Audits et rédaction de la documentation de la conformité (clause RGPD dans les contrats, charte vie privée, politique de confidentialité des sites internet, charte informatique, etc.)

## **Références**

- Article 6.3 et 6.4 du Règlement Intérieur National de la profession d'avocat (RIN)
- [Certification des compétences du DPO](#) - Bureau Veritas Certification

Marine de la Clergerie ( [Consultation](#), [LinkedIn](#), [Demande de devis](#) ) est avocat au Barreau de Toulouse. Ses locaux sont situés 43 rue Achille Viadieu à Toulouse (métro Saint-Michel). Elle est spécialiste en droit du numérique et des communications, avec la qualification spécifique droit des données à caractère personnel. Elle intervient principalement en droit du numérique, droit des contrats, droit des données personnelles, droit de l'internet et du e-commerce, noms de domaine, DPO externe, en conseil, précontentieux et contentieux.



[Demander un devis \(gratuit\)](#)